

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



# Séance publique du 17 juillet 2023

Date de l'annonce publique : 07/07/2023

Date de la convocation des conseillers : 07/07/2023

### Mode de participation

Présences

Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).

Visioconférence

Néant.

Procuration

Carelli, Sandra (conseillère), procuration donnée au conseiller REDING.

Absences

Excusés : Néant.
 Non excusés : Néant.

Référence

CC.2023-07-17 - 1.41

Point de l'ordre du jour

1 41

Objet

Commissions consultatives communales - Création pour la période 2023-2029

#### Le conseil communal,

Considérant que l'article 15 de la loi communale stipule que « [le] conseil communal peut constituer des commissions consultatives dont la composition, le fonctionnement et les attributions sont fixés par règlement d'ordre intérieur » et que « [dans] les communes qui votent d'après le système de la représentation proportionnelle chaque groupement de candidats est représenté dans les commissions consultatives en fonction du nombre de ses élus au conseil » ;

Considérant que l'article 16.2 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal maintient que chaque groupement politique (fraction) est représenté dans chaque commission en fonction du nombre de ses élus au conseil ;

Vu la déclaration de programme du collège échevinal pour la mandature 2018-2023, laquelle prévoit de créer douze (12) commissions consultatives communales : outre les commissions obligatoires (commission scolaire ; commission de l'intégration ; commission des loyers), la création des commissions suivantes est proposée : affaires économiques et finances ; affaires sociales, enfants, familles et seniors ; bâtisses et urbanisme ; climat, environnement et transition écologique ; culture ; égalité des chances ; jeunesse ; mobilité ; sports ;

Vu la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental;

Vu la loi du 2 août 2017 portant modification de la loi modifiée du 21 septembre 2006 sur le bail à usage d'habitation ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Après délibération;

Décide à l'unanimité des voix

De créer les commissions consultatives communales pour la mandature 2023-2029.

#### **Commissions consultatives**

#### Dénomination

Commission des affaires économiques et finances

Commission des affaires sociales, enfants, familles et seniors

Commission des bâtisses et urbanisme

Commission du climat, de l'environnement et de la transition écologique

Commission de la mobilité

Commission de la culture

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 17 juillet 2023

Référence

CC.2023-07-17 - 1.41

Point

1.41

Objet

Commissions consultatives communales - Création pour la période 2023-2029



Dénomination	
Commission scolaire	
Commission de l'égalité des chances	
Commission des loyers	
Commission de l'intégration	
Commission de la jeunesse	
Commission des sports	

# Composition

Les commissions sont composées de treize (13) membres afin de respecter la représentation proportionnelle des quatre groupements de candidats constituant le conseil communal, à l'exception :

- de la commission scolaire qui est composé de dix-sept (17) membres afin de respecter les dispositions de l'article 51 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental :
  - o un (1) président ;
  - o huit (8) membres du conseil communal;
  - o quatre (4) représentants des comités d'école (2 de chaque entité);
  - quatre (4) représentants des parents d'élèves (2 de chaque entité);
- de la commission d'intégration qui est composée de vingt (20) membres (dont 10 membres effectifs et 10 membres suppléants) afin de garantir la parité entre membres luxembourgeois et membres étrangers;
- de la commission des loyers, qui est composée de six (6) membres dont autant de membres suppléants que de membres effectifs.

# Représentation

Dénomination officielle	Abréviation	Nombre
LSAP, Lëtzebuerger Sozialistesch Aarbechterpartei	LSAP	7
CSV Chrëschtlech Sozial Vollekspartei	CSV	3
DP Demokratesch Partei	DP	2
déi gréng	dg	1

#### **Observateurs**

A certaines commissions sont adjoints des observateurs.

Commission	Nombre	Désignation
Affaires sociales, enfants, familles et seniors	2	1 - Club Senior
		1 - Frënn vum 3. Alter
Bâtisses et urbanisme	1	Corps Grand-Ducal d'Incendie et de Se-
butisses et urbumsme	1	cours – CIS Roeserbann
Climat, environnement et transition écologique		1 - Groupe de travail « pacte climat »
	4	1 - Groupe de travail « pacte nature »
		1 - CTF Section Roeserbann
		1 - natur&ëmwelt – section locale
Culture	max. 4	Représentants de la société civile



Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 17 juillet 2023

Référence

CC.2023-07-17 - 1.41

Point

1.41

Objet

Commissions consultatives communales - Création pour la période 2023-2029



Scolaire	_4	<ul> <li>1 - Commission d'intégration</li> <li>1 - Commission sociale</li> <li>1 - représentant du SEA Roeser</li> <li>1 - représentant du SEA Campus Berchem</li> </ul>
Jeunesse	1	1 - Maison des jeunes
Mobilité	max. 4	max. 4 représentants de la société civile 1 - Police Grand-Ducale
Sports	max. 4	Représentants des associations sportives de la commune

# Secrétariat

Pour des raisons d'ordre pratique et d'organisation, le secrétariat de toutes les commissions est assuré par des agents communaux.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR EXPEDITION CONFORME (Suivent les signatures)

Roeser, le mercredi 26 juillet 2023

Le bourgmestre,

Le secrétaire ff,